ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 73220

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur l'utilisation de certains rollers et patins à roulettes destinés aux enfants. En effet, le port d'équipements de protection adaptés tels que les protège-poignets, coudières, genouillères ou casque est fortement recommandé pour la pratique du roller. Or certains jouets peuvent comporter des équipements de protection qui ne garantissent pas une sécurité suffisante malgré leur ressemblance avec les véritables équipements de protection. Aussi, il aimerait savoir quelles mesures peuvent être mises en oeuvre pour protéger les consommateurs.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73220
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 851